

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 08/04/2013

Date de la convocation:
27/03/2013
Date d'affichage:
28/03/2013

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 54

L' an 2013 et le 8 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, CONUECAR Nestor, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, OTT Alexis, SUSS Charles, VOGEL Robert

Secrétaire de séance :
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 069.2013
Vote : A la majorité
Pour : 47
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

069.2013 : Sauvegarde du patrimoine ancien : conventionnement avec le CG67.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'opération de sauvegarde du patrimoine ancien conduit par la communauté de communes en partenariat avec le Conseil général du Bas-Rhin,

Considérant les nouvelles modalités de fonctionnement du dispositif d'aide à l'habitat traditionnel bas-rhinois visant à améliorer et embellir les anciennes maisons bas-rhinoises dont la construction est antérieure à 1900, applicable à compter du 01.01.2013,

Vu le projet de convention de partenariat au titre du PIJ Renov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien – territoire su SCOT s'Alsace du Nord – Communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu l'avis du bureau du 25.03.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **D'autoriser le président de signer la convention de partenariat du PIG Renov'habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien, avec :**
 - 1. **maintien des aides attribuées par la CCSP à la valorisation du patrimoine bâti ancien sans condition de ressources et selon le dispositif en place,**
 - 1. **aucun abondement d'aides dans le cadre du dispositif PIG Renov'habitat 67,**
- **de désigner M. François RUTSCH, vice-président chargé de l'habitat pour siéger au comité de pilotage chargé du suivi du PIG Rénov'habitat 67,**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

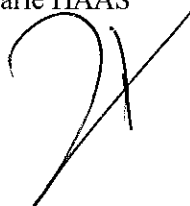
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 30/04/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :